

ERNEST

(0 date RP – 5 dates EC – 5 actes) **Fiche complète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Pas d'acte sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont - Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Généanet – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

[18-001-EEE]

Table onomastique :

18060220-001-ERN	ERNEST Marie Marguerite.....	1
	ERNEST N.	1
18290510-001-ERN	ERNEST N. (fille)	1
	LAP Marie Jeanne	4
18500208-001-ERN	LAURENT Guillaume.....	1
	WALTHER Jean Laurent.....	4
	WALTHER Jean Martin	4
	ERNEST Marie Marguerite.....	2
	ERNEST Marie Joseph.....	4
	ERNEST Martin Joseph	6
	ERNEST Joseph.....	2
	ERNEST Lambertine.....	3
	ERNEST Marie Hubertine	4

*

*

*

1. ERNEST N.

Suit en 2

2. Enfants de N. et de N. :

Voir en 1

- ERNEST N. (fille)

X avec LAURENT Guillaume (° vers 1784 ; domicilié à Momalle [1806])

- ERNEST Marie Marguerite
Suit en 2 – Journalière (1805, 1806)

° Vers 1766

3. Enfants de Marguerite (X N.) :

(Voir en 1)

- **ERNEST** Joseph
Résident à Horion

° Vers 1796-1797

+ **Horion-Hozémont 20 avril 1805** [30 Germinal an 13] déclaré 02 mai 1805 [12 floréal an 13] (acte 77)

304 Scin
Quous
Le Douzième jour du mois de floréal
à sept heures du matin pardevant nous avants officiers
de l'état civil de la commune d'Horion hoyement, dignes
seigneurs de l'Etat, canton et municipalité de Hottog
aux pièces sont comparus Monsieur Brauchart, âgé de
quarante Sept ans, journalier, de résidence à Horion,
voisin du défunt, et Monsieur Joseph Quous, âgé de
huit ans, journalier, de résidence au dit horion
aupres voisin du défunt, lesquels nous ont déclaré que
Joseph Ernest, âgé de huit ans, de résidence à
Horion, fils illégitime de Marguerite Ernest, journalier
de résidence audit horion, est décédé le treizième jour
du mois de germinal à cinq heures du matin
en la maison de la femme Sira audit horion et les
désignés ont après lecture leur faite d'après acte
de décès, déclaré sans avoir rien à signer.

- **ERNEST** Marie Marguerite Joseph [[18060220-001-ERN](#)]

° **Horion-Hozémont 20 février 1806** (acte 51)

39^{me} Naiss:
 Ville - l'oy
 Le 21^{me} Mil huit cent et six, Le vingt deuxieme jour
 du mois de fevrier, à neuf heures du matin, pardevant
 nous Maire Officier de l'Etat civil de la Commune
 d'Horion hiezmont, canton d'Horlogues sud pieux,
 Département

Departement de l'ouest, est Compars = Pte
 Guillaume Laurent âgé de vingt deux ans
 journalier de résidence en la Commune de
 Meusale, lequel nous a déclaré que la
 Vierge vierge présente nous, à deux heures après
 midi, la Demeurelle Marie Marguerite
 erant la Belle Sans âgé de quarante
 ans, journalier de résidence à horion,
 est accouché dans la maison quelle y habite
 d'un enfant du Sexe féminin qui nous
 présente et ayeut. il donne le nom et
 prénom de Marie Marguerite Joseph Ernest
 La dite Déclaration et présentation faite
 en présence de Agne Péron âgé de cinquante
 ans, journalier de résidence à horion, et de
 Nicolas Simonet âgé de vingt sept ans,
 garçon de ferme de résidence à horion, et
 ont lu déclarant et témoins après lecture
 par lecture du présent acte de naissance
 déclaré au soussigné en signant.

*

*

*

1. ERNEST Lambertine

Suit en 2 – Domestique – demeurant à Chokier (1829), à Saint-Georges-sur-Meuse (1850)

° Vers 1799

+ Après 1850 (présente et consentante au Mariage de sa fille Marie Joseph)

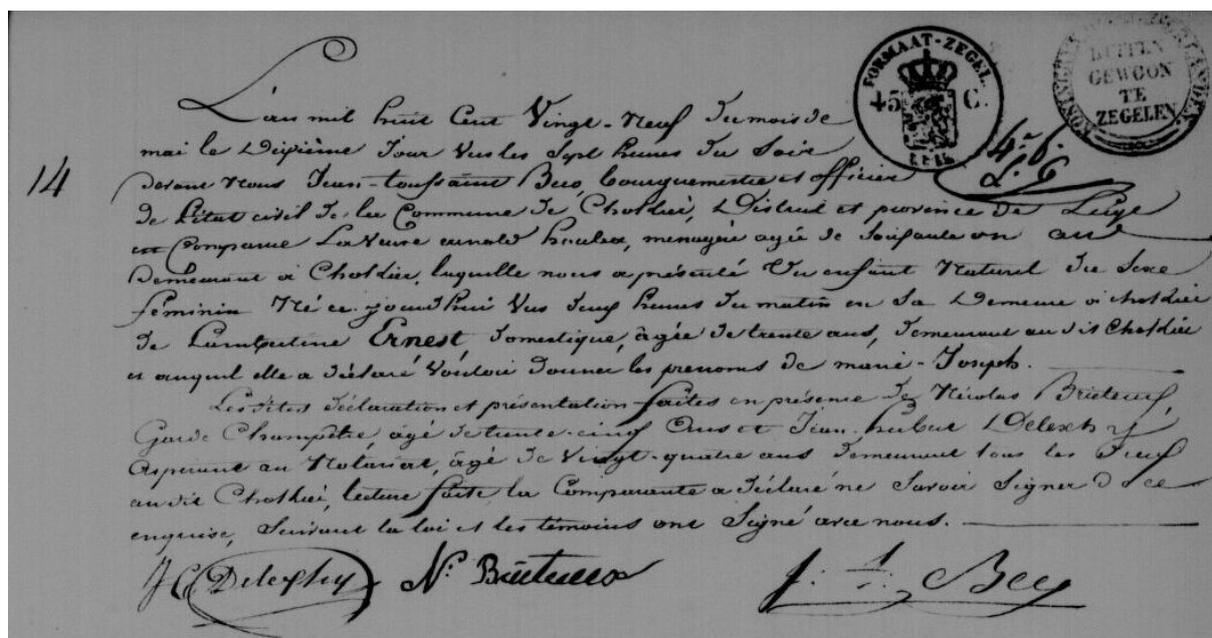
2. Enfants de Lambertine (X.N.) :

Voir en 1

- (Illég.) ERNEST Marie Joseph [18290510-001-ERN] ou ERNEST Marie Hubertine

Suit en 3 – Couturière (1850)

° Chokier 10 mai 1829 (acte 14)



X Chokier 10 avril 1850 avec WALTHER Jean Martin (Journalier (1850) ; °
Visé 23 janvier 1826 ; domicilié à Visé mais demeurant à Chokier ; fils de
WALTHER Jean Laurent [Tisserand] et de LAP Marie Jeanne [Journalière
(1850)] – Parents domiciliés à Visé, ni présents, consentant au dit mariage or à
la fin de l'acte on signale qu'ils ne savent pas signer donc seraient-il quant
même présents (???)

Mariage
entre
communauté Walther
et
marie Joseph
Ernest.

Le jour mil huit cent cinquante six nous
avons été le dixième jour, vers trois heures après-midi.
Devant nous Jean Louis Deco, bourgeois et officier
de l'état civil de la commune de Chobrier, canton de Collogny
sans papiers, environnément et juridiction de siège, tant en pays
en notre maison commune et particulièrement Jean Martin Walther
journalier, âgé de vingt quatre ans, domicilié à Chobrier, né en
la ville de Virey, le vingt deux janvier mil huit cent vingt six,
ainsi qu'il résulte d'un extrait délivré le vingt deux janvier dernier
par le bourgeois de Virey, lequel aura en son sein un garçon
fils légitime de Jean Louis Walther bourgeois et de Marie
Jeanne Couffé journalière domiciliés en Virey, en présence de
Léonard Couffé lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obligations
sur la milice nationale ainsi qu'il résulte d'un certificat
délivré par le bourgmestre de la commune de Virey, lequel
sans papiers, cette rectura parcellairement en commune d'un
part.

Et d'autre part, Marie Joseph Ernest, couturière âgée
de vingt un ans sans papiers, domiciliée au dit Chobrier,
mineure fille naturelle de Combes Ernest, née en la
commune de Chobrier, le six mai mil huit cent vingt six,
ainsi qu'il résulte des registres de l'état civil de cette
commune, la dite Combes Ernest née au domicile de St. Georges, prieuré de Combes.

Et d'autre part, Marie Joseph Ernest, couturière âgée
de vingt un ans sans papiers, domiciliée au dit Chobrier,
mineure fille naturelle de Combes Ernest, née en la
commune de Chobrier, le six mai mil huit cent vingt six,
ainsi qu'il résulte des registres de l'état civil de cette
commune, la dite Combes Ernest née au domicile de St. Georges, prieuré de Combes.

Lesquels nous nous sommes requis de procéder à la célébration
du mariage projeté, et nous les publications
ont été faites d'après la principale partie de notre maison
commune, les dimanches treize mil mars dernier et vingt
sept courant, sans voir aucun de nos papiers, aucune opposition
au dit mariage ne nous ayant été significativement
à leur requête hors après avoir donné lecture des papiers
démunis de Chobrier VI du titre du code civil, relative au mariage
sans demande d'un futur époux, et à la future épouse d'être
le premier jour mari et pour femme chacun devant avoir
séparément et officiellement déclaré sur son
de la loi que Jean Martin Walther et Marie Joseph Ernest
sont

Sous mis pour le mariage, et à l'instant
 les dits futurs époux ont déclaré qu'il est
 né deux enfants mariés par les registres
 de l'état civil de cette commune le huit
 février dernier sous les prénoms et nom de
 martin Joseph Ernest lequel il reconnaissent pour leur
 fils de tout leur avoir dressé acte en présence des
 sœurs Justine et Marie-Louise Taille d'habit, âgé de trente cinq
 ans, arnold Pabst journalier, âgé de trente sept ans demeurant
 tous les deux au dit Chokier, Louisain Joseph Walthier
 demeurant au dit Vie, frère du futur époux, et Joseph G. de la Roche, mar-
 demeurant à la Tenire, femme de bonnet, lecture faite
 les futurs époux, les père & mère du futur son père, la mère de
 la future épouse, et arnold Pabst ont déclaré en savoir signer, de
 ce qui séparément selon la loi et les deux autres témoins ont
 signé eux-mêmes.
 Joseph Graindorge
 Custache Marchais
 J. T. G. Beez

7613.

3. Enfants de Marie Hubertine (X WALTER) :

Voir en 1

- (Illég.) ERNEST Martin Joseph [[18500208-001-ERN](#)] (enfant reconnu à la naissance)

- [Chokier 08 février 1850](#) (acte 6)

L'an mil huit cent cinquante du mois de
 février le quatrième jour vers sept heures du soir, devant nous
 Jean Louisain Bello Bourgmestre et officier de l'état
 civil de la Commune de Chokier Canton de Malloque aux pieux

N° 6.
 naissance
 de
 martin Joseph
 Ernest.

L'arrondissement et province de Liège, à comparu
 martin Walthier journalier, âgé de vingt
 quatre ans demeurant à Vie et demeurant
 actuellement à Chokier,
 un enfant de sexe masculin né le huit des
 mois à six heures du matin, à Chokier le reconnaissant pour
 en être le père et l'arrin en de Marie Hubertine Walthier
 âgée de vingt un ans demeurant à Chokier, laquelle a déclaré
 vouloir donner les prénoms de martin Joseph.
 Les dites déclarations et reconnaissance faites en présence
 de Etienne Giboul garde champêtre, âgé de trente quatre
 ans et de Augustine Kison, sœur âgée de vingt six
 ans, demeurant tous deux au dit Chokier, lesquels ont signé
 avec nous le comparant qui a déclaré en savoir signer
 lecture faite.
 E. Kison
 J. T. G. Beez

7614.